



# Consignes d'exportation

## Des solutions d'expédition fiables pour chaque destination

GLS couvre 41 pays européens, huit États américains et le Canada par l'intermédiaire de ses propres filiales, de même que de sociétés partenaires. Sur le plan mondial, la société est reliée par des alliances contractuelles. Nos processus éprouvés garantissent un traitement en douceur des importations et des exportations, y compris pour les expéditions sous douane.

Dans ce guide pour l'exportation, vous trouverez tout ce que vous devez savoir sur l'expédition de marchandises dans et en dehors de l'Union européenne.

Veillez noter que ces consignes ne nous engagent pas. Le contenu de ce guide a été établi au mieux de nos connaissances. Toutefois, GLS ne peut être rendu responsable de l'exactitude, du caractère complet et du caractère intemporel du contenu. Chaque client a pour responsabilité de se conformer aux exigences légales. Par conséquent, ces consignes ne remplacent pas les conseils juridiques qui peuvent être requis.

## Expédition vers des pays de l'UE

Allemagne  
Autriche  
Belgique  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark

Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Grèce  
Hongrie  
Irlande

Italie  
Lettonie  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Pays-Bas  
Pologne

Portugal  
Roumanie  
Royaume-Uni<sup>1</sup>  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Tchéquie

### Documents nécessaires

En cas d'expédition vers des pays de l'UE, aucun document douanier n'est nécessaire. Pour les envois par fret aérien à Malte, un bon de livraison doit être joint. Au-delà, des documents d'expédition spéciaux sont exigés pour les expéditions à destination de régions qui ne font pas partie de la région fiscale de l'UE (par exemple les Îles Anglo-Normandes et les Îles Canaries) et pour les expéditions internationales à destination de pays avec leur propre régime douanier (p. ex. Gibraltar, Saint-Marin, Andorre) (voir le tableau à la page 7 et suiv.).

<sup>1</sup> Le Royaume-Uni (UK) a cessé de faire partie de l'UE à la date du 31 janvier 2020 et est soumis à une surveillance douanière depuis le 1er janvier 2021.

# Expédition vers des pays AELE et des pays tiers

Les membres de l'AELE sont la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse et l'Islande. Toutes les autres destinations sont des pays tiers du point de vue de l'UE.

## Numéro EORI

Pour les expéditions à destination de pays extérieurs à l'UE, vous devez rendre international votre numéro de TVA. Ceci peut se faire en demandant un numéro EORI au gouvernement fédéral, service des Finances. Un formulaire de demande peut être obtenu auprès de notre département douanier GLS ([customsdoc@gls-belgium.com](mailto:customsdoc@gls-belgium.com)).

## Incoterms

Les Incoterms indiquent quels sont les frais de transport accessoires supportés par l'expéditeur et ceux supportés par l'importateur. A l'extérieur de l'UE, en fonction de la destination, des frais supplémentaires s'appliquent en plus des frais d'expédition (p. ex. pour le dédouanement en douane ou la taxe sur les ventes à l'importation). Lorsque vous expédiez avec GLS, les expéditeurs peuvent choisir parmi les options suivantes :

### Incoterm 10 (DDP) :

Frais de transport, frais de dédouanement, droits de douane et taxes payés – l'expéditeur paie tous les frais qui en résultent, l'importateur ne supporte aucun frais.

### Incoterm 20 (DAP) :

Frais de transport payés, frais de dédouanement, droits de douane et taxes non payés – l'expéditeur paie le transport, l'importateur supporte tous les autres frais.

### Incoterm 30 (DDP, TVA impayée) :

Frais de transport, frais de dédouanement et droits de douane payés, taxes non payées – l'expéditeur paie le transport, les frais de dédouanement et les droits de douane, l'importateur paie les taxes engagées.

### Incoterm 40 (DAP, dédouané) :

Frais de transport et frais de dédouanement payés, droits de douane et taxes non payés – l'expéditeur paie les frais de transport et les frais de dédouanement, l'importateur paie les droits de douane et les taxes engagées.

### Incoterm 50 (DDP):

Frais de transport et frais de dédouanement payés, dédouanement de faible valeur – l'expéditeur paie les frais de transport et les frais de dédouanement, l'importateur ne supporte aucun frais. La procédure de dédouanement simplifiée permet de réduire les frais et de raccourcir les délais de livraison vers des pays non UE et les pays de l'AELE. Cette procédure ne peut être

appliquée que pour les expéditions de faible valeur (vérifiez les limites de valeur supérieures spécifiques au pays) ou pour l'expédition de documents.

Le dédouanement est effectué pour le compte de l'importateur/du destinataire pour tous les incoterms mentionnés ci-dessus.

## Facture commerciale

Toute expédition vers des pays membres de l'AELE et des pays tiers doit être accompagnée d'une facture commerciale en trois exemplaires (original + 2 copies). Toute expédition par notre formule *GlobalExpressParcel* doit être accompagnée d'une facture commerciale en quatre exemplaires (original + 3 copies) en anglais. La facture commerciale doit inclure les informations suivantes :

- Nom et adresse de l'expéditeur, avec numéro de téléphone et adresse e-mail
- Numéro EORI de l'expéditeur
- Nom et adresse du destinataire, avec numéro de téléphone, adresse e-mail et personne de contact
- Adresse de livraison si celle-ci ne correspond pas à l'adresse de facturation
- Date, numéro et lieu de facturation
- Libellé et quantité des marchandises et codes tarifaires douaniers<sup>1</sup> appliqués et valeurs respectives
- Valeur des marchandises (devise incluse)
- Conditions de livraison/délais de livraison
- Numéro(s) de colis GLS
- Poids (brut/net)
- Déclaration d'origine (informations détaillées à la page 4)
- Cachet d'entreprise, signature et nom en toutes lettres

Ces informations sont également requises pour l'expédition d'échantillons et de cadeaux et pour l'expédition sans frais. En outre, une déclaration de valeur est nécessaire, par exemple avec la mention "Sample or gift – value for customs purposes only" (Echantillon ou cadeau – valeur à des fins douanières uniquement).

Vous pouvez utiliser l'eDeclarationService. GLS se charge alors de la déclaration d'exportation électronique pour vous. Il vous suffit de nous fournir via [customsdoc@gls-belgium.com](mailto:customsdoc@gls-belgium.com) la déclaration en douane. Si vous souhaitez bénéficier des taux de dédouanement préférentiels pour la procédure automatique d'exportation, veuillez utiliser le portail de l'AEB ou la solution API.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les codes tarifaires douaniers : [www.tariffnumber.com](http://www.tariffnumber.com)

## Préférences/Traitement préférentiel

L'UE a des accords avec de nombreux pays concernant les traitements préférentiels douaniers pour les marchandises provenant de certains pays et territoires. Si l'exportateur prouve l'origine des marchandises

avec un certificat de préférence, les frais sont inférieurs ou même nuls dans certains cas. La forme du certificat de préférence dépend du pays et de la valeur des marchandises en particulier.

### Certificat d'origine préférentielle non formel

#### Déclaration d'origine :

Si la valeur des marchandises est inférieure à 6.000 €, il suffit de reprendre une déclaration d'origine sur la facture commerciale.

Le texte obligatoire correspondant s'établit comme suit: « L'exportateur (exportateur autorisé, numéro d'autorisation douanier) confirme que – sauf indication claire du contraire – ces produits ont l'origine préférentielle de la Communauté européenne. » La déclaration d'origine doit être signée sur l'original (en toutes lettres et accompagnée du cachet d'entreprise), si l'exportateur n'est pas une personne « autorisée » – ce qui signifie qu'il a reçu la permission du bureau central des douanes pour l'exportation simplifiée de marchandises.

#### Autres certificats d'origine préférentielle non formels :

- Déclaration d'origine sur la facture EUR-MED

### Certificat d'origine préférentielle formel

#### Certificat de circulation EUR. 1 :

Toute expédition de marchandises dont la valeur est supérieure à 6.000 € (par exemple en cas d'expédition de plusieurs colis) doit être accompagnée d'un certificat EUR. 1. Le bureau de douane compétent devra apposer son cachet sur ce certificat. Une exception s'applique aux « exportateurs autorisés ». Dans ce cas, la déclaration d'origine avec l'indication du numéro d'approbation suffit.

#### Autres certificats d'origine préférentielle possibles :

- Certificat de circulation EUR-MED
- Certificat de circulation A.TR. avec cachet préalable ou cachet spécial
- Certificat d'origine, Formulaire A

### Déclaration d'exportation

Si la valeur des marchandises est supérieure à 1.000 €, l'expéditeur devra soumettre une déclaration d'exportation électronique en cas de transport de colis vers des pays membres de l'AELE et des pays tiers. La déclaration d'exportation est établie via le système ATLAS (système de traitement automatisé des tarifs et des droits de douane locaux). Attention : seule la procédure d'exportation en deux étapes est acceptée. Si les expéditeurs optent pour *eDeclarationService*, GLS crée la déclaration d'exportation électronique. Les expéditions doivent rester chez l'expéditeur jusqu'à ce que la déclaration d'exportation électronique ait été créée.

### Expédition de documents

L'expédition de documents par la formule *GlobalExpressParcel* permet d'appliquer l'Incoterm 50. L'expéditeur doit joindre une copie de l'étiquette d'adresse ou de l'étiquette de colis. Le poids maximal admissible s'élève à 5 kg (500 g pour l'Inde) et le colis ne peut contenir que du papier (documents sans valeur commerciale, par exemple catalogues, brochures etc.).

L'expéditeur peut également utiliser la lettre de transport aérien GLS AWB (Air Way Bill) pour tous les pays. Toute expédition de documents en Inde doit être accompagnée d'une facture.

## Liste de contrôle des exportations : expédition dans les limites de l'Europe – destinations douanières

Pays	Codes postaux / communes	Facture commerciale	Déclaration d'origine sur une facture commerciale (pour les marchandises originaires de l'UE)	Certificat de circulation EUR.1 ou déclaration d'origine avec numéro d'autorisation	Limite en cas de dédouanement de faible valeur (Incoterm 50)
<b>Albanie</b>	Tous	Original + 3 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Uniquement pour documents jusqu'à 5 kg (poids brut)
La facture doit être validée par une signature et le cachet de l'entreprise. Uniquement Incoterm 40 ou 50.					
<b>Andorre</b>	Tous	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Pas possible
Pour les sociétés : le numéro d'identification à la TVA de l'expéditeur et du destinataire est exigé. Pour les personnes privées : le numéro de la carte d'identité (numéro de registre national) est exigé. Le numéro de téléphone du destinataire est nécessaire. Uniquement Incoterm 20. <b>Remarque</b> : déclaration d'exportation requise pour toutes valeurs de marchandises.					
<b>Bosnie-Herzégovine</b>	Tous	Original + 3 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Pas possible
La facture doit être validée par une signature et le cachet de l'entreprise.					
<b>Gibraltar</b>	Tous	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Pas possible
Pour les sociétés : le numéro d'identification à la TVA de l'expéditeur et du destinataire est exigé. Pour les personnes privées : le numéro de la carte d'identité (numéro de registre national) est exigé. Le numéro de téléphone du destinataire est nécessaire. Uniquement Incoterm 20.					
<b>Grande-Bretagne</b>	Tous, à l'exception de l'Irlande du Nord	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	≤£ 39.00
Pour plus d'informations, contactez notre service douane au <a href="mailto:customsdoc@glb-belgium.com">customsdoc@glb-belgium.com</a> .					
<b>Islande</b>	Tous	Original + 3 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Uniquement pour documents jusqu'à 5 kg (poids brut)
La facture doit être validée par une signature et le cachet de l'entreprise. Uniquement Incoterm 40 ou 50.					
<b>Kosovo</b>	Tous	Original + 3 copies en anglais	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Pas possible
La facture doit être validée par une signature et le cachet de l'entreprise.					
<b>Liechtenstein</b>	Tous	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Uniquement pour origine UE/AELE 62,50 CHF (environ 52 €)
Incoterm 50 : expédition de documents, catalogues, etc. jusqu'à 4 kg. Sont exclus : logiciels, bijoux, montres, composants électroniques, alcool. Traitement par le biais de la Suisse					
<b>Macédoine</b>	Tous	Original + 3 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Pas possible
La facture doit être validée par une signature et le cachet de l'entreprise.					
<b>Monténégro</b>	Tous	Original + 3 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Pas possible

## Liste de contrôle des exportations : expédition dans les limites de l'Europe – destinations douanières

Pays	Codes postaux / communes	Facture commerciale	Déclaration d'origine sur une facture commerciale (pour les marchandises originaires de l'UE)	Certificat de circulation EUR.1 ou déclaration d'origine avec numéro d'autorisation	Limite en cas de dédouanement de faible valeur (Incoterm 50)
Norvège	Tous	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	350 NOK (environ 39 €)
<p>Incoterm 50 : expédition de documents, catalogues, etc. jusqu'à 4 kg. Facture exigée (pas de facture pro forma). Sont exclus : bijoux, alcool, cigarettes, équipements de télécommunication. Déclaration d'origine, signature originale et nom en toutes lettres.  <b>Remarque</b> : le dédouanement de colis dont la valeur des marchandises est inférieure à 200 NOK uniquement avec le numéro de passeport du destinataire.</p>					
Saint-Marin	47890-47899 (IT)	Original + 2 copies	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Pas possible
<p>Pour toute expédition dont la valeur ne dépasse pas 500 €, il suffit de reprendre la déclaration suivante sur la facture : « T2L Commission Regulation (EEC) 2920/90 dated 10 Oct. 1990 ». Un document T2L est requis pour toute expédition dont la valeur est supérieure à 500 €.</p>					
Suisse	Tous	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Uniquement pour origine UE/AELE 62,50 CHF (environ 52 €)
<p>Incoterm 50 : expédition de documents, catalogues, etc. jusqu'à 4 kg. Sont exclus : logiciels, bijoux, montres, composants électroniques, alcool. Déclaration d'origine, signature originale et nom en toutes lettres.</p>					
Serbie	Tous	Original + 3 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	80 €
Turquie	Tous	Original + 3 copies en anglais	Uniquement pays d'origine ou A.TR. (EUR. 1)	A.TR.	Pas possible
<p>Valeur des marchandises supérieure à 75 € : Incoterm 20 ou 40 possible. Sont exclus : alcool, cigarettes, produits chimiques, briquets (tous types), équipements/composants électroniques. Les colis pesant plus de 30 kg avec une valeur de marchandises supérieure à 1.500 € destinés à des destinataires privés doivent être dédouanés par un agent en douane externe. Ceci peut entraîner des frais supplémentaires. Incoterm 50 : exception : livres et supports imprimés à des fins privées. Ceux-ci ne doivent pas dépasser 150 € et peuvent être dédouanés comme marchandises de faible valeur avec facture et contenu corrects.</p>					
Vatican	00120 (IT)	Original + 2 copies	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Pas possible

### Pour toutes les destinations mentionnées ci-dessus, les règles suivantes s'appliquent :

- A partir d'une valeur facturée de 1.000 €, une déclaration d'exportation électronique est exigée. L' **eDeclarationService** peut être utilisé à cette fin. Seule la procédure d'exportation en deux étapes est acceptée.
- Les valeurs pour la déclaration d'origine et le certificat de circulation ont trait dans chaque cas à un envoi (plusieurs colis d'un seul expéditeur au même destinataire). La valeur des marchandises est dans tous les cas limitée à 5.000 €.

## Liste de contrôle des exportations : expédition dans les limites de l'Europe – zones spéciales

Pays	Codes postaux / communes	Facture commerciale	Déclaration d'origine sur une facture commerciale (pour les marchandises originaires de l'UE)	Certificat de circulation EUR.1 ou déclaration d'origine avec numéro d'autorisation	Limite en cas de dédouanement de faible valeur (Incoterm 50)
<b>Aaland (FI)</b>	22000-22999 (FI)	Original + 2 copies	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Pas possible
<b>Büdingen (CH)</b>	8238 (CH)	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	62,50 CHF (environ 52 €)
Incoterm 50 : expédition de documents, catalogues, etc. jusqu'à 4 kg. Sont exclus : logiciels, bijoux, montres, composants électroniques, alcool.					
<b>Iles Canaries (ES)</b>	35xxx (ES), 38xxx (ES)	Original + 2 copies	T2LF (au choix de l'expéditeur)	Pas nécessaire	Pas possible
Pour les sociétés : le numéro d'identification à la TVA de l'expéditeur et du destinataire est exigé. Pour les personnes privées : le numéro de la carte d'identité (numéro de registre national) est exigé. Le numéro de téléphone du destinataire est nécessaire. Uniquement Incoterm 20. La déclaration d'exportation est requise pour toutes les valeurs de marchandises, sauf en cas d'expédition d'échantillons ou de documents où elle n'est requise qu'à partir d'une valeur de marchandises minimale de 150 €.					
<b>Ceuta (ES)</b>	51xxx (ES)	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Pas possible
Pour les sociétés : le numéro d'identification à la TVA de l'expéditeur et du destinataire est exigé. Pour les personnes privées : le numéro de la carte d'identité (numéro de registre national) est exigé. Le numéro de téléphone du destinataire est nécessaire. Uniquement Incoterm 20.					
<b>Iles Anglo-Normandes (UK)</b>	Guernsey (GB): GY + xxxxx Jersey (GB): JY + xxxxx	Original + 2 copies	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Pas possible
Une déclaration d'exportation et une facture sont exigées, quelle que soit la valeur de la marchandise. Facture, numéro de TVA de l'expéditeur et du destinataire, numéro de téléphone du destinataire.					
<b>Chypre du Nord (TR)</b>	99010-99970	Original + 3 copies en anglais	Uniquement pays d'origine ou A.TR. (EUR. 1)	A.TR.	75 € jusqu'à 30 kg (poids brut)
Valeur des marchandises supérieure à 75 € : Incoterm 20 ou 40 possible. Incoterm 50 : expédition de documents, catalogues, etc. jusqu'à 4 kg. Sont exclus : logiciels, bijoux, montres, composants électroniques, alcool.					
<b>Iles Féroé (DK)</b>	Tous	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Uniquement pour documents jusqu'à 5 kg (poids brut)
La facture commerciale doit être validée par une signature et le cachet de l'entreprise. Uniquement Incoterm 40 et 50 possibles.					
<b>Groenland</b>	Tous	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Uniquement pour documents jusqu'à 5 kg (poids brut)
La facture commerciale doit être validée par une signature et le cachet de l'entreprise. Uniquement Incoterms 40 et 50 possibles.					
<b>Livigno (IT)</b>	23030 (IT)	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Pas possible
La facture commerciale doit être validée par une signature et le cachet de l'entreprise. Uniquement Incoterms 40 et 50 possibles. Aucun MRN exigé.					

## Liste de contrôle des exportations : expédition dans les limites de l'Europe – zones spéciales

Pays	Codes postaux / communes	Facture commerciale	Déclaration d'origine sur une facture commerciale (pour les marchandises originaires de l'UE)	Certificat de circulation EUR.1 ou déclaration d'origine avec numéro d'autorisation	Limite en cas de dédouanement de faible valeur (Incoterm 50)
Melilla (ES)	52xxx (ES)	Original + 2 copies	< 6.000 €	≥ 6.000 €	Pas possible
Pour les sociétés : le numéro d'identification à la TVA de l'expéditeur et du destinataire est exigé. Pour les personnes privées : le numéro de la carte d'identité (numéro de registre national) est exigé. Le numéro de téléphone du destinataire est nécessaire. Uniquement Incoterm 20.					
Mount Athos (GR)	63086 (GR)	Original + 2 copies	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Uniquement T2L (preuve caractère communautaire)	Pas possible
Samnaun (CH)	7562 (CH), 7563 (CH)	Original + 2 copies	Pas nécessaire	Pas nécessaire	Enclave douanière
Facture séparée et déclaration d'exportation exigées + 50 CHF pour l'expédition de marchandises taxables (soumises aux formalités douanières). Incoterm 50 : expédition de documents, catalogues, etc. jusqu'à 4 kg. Sont exclus : logiciels, bijoux, montres, composants électroniques, alcool.					

### Pour toutes les destinations mentionnées ci-dessus, les règles suivantes s'appliquent :

- A partir d'une valeur facturée de 1.000 €, une déclaration d'exportation électronique est exigée. L'eDeclarationService peut être utilisé à cette fin. Seule la procédure d'exportation en deux étapes est acceptée.
- Les valeurs pour la déclaration d'origine et le certificat de circulation ont trait dans chaque cas à un envoi (plusieurs colis d'un seul expéditeur au même destinataire). La valeur des marchandises est dans tous les cas limitée à 5.000 €.



# Liste de contrôle des exportations : expédition universelle

Pays	Preuves d'origine possibles	Marchandises exclues en plus des marchandises exclues dans les conditions générales	Informations sur le dédouanement	Incoterms possibles <i>GlobalExpressParcel</i>
<b>Australie</b>	Déclaration du pays d'origine.	Vêtements de nuit inflammables, pommes de pin, pistolets pour paintball, ampoules d'éclairage à filament, balles pour paintball.	Licences d'importation exigées pour: matériel thérapeutique, médicaments, téléphones sans fil, postes de CB et trottinettes électriques. Les CD/DVD/vidéos exigent une déclaration sur la facture. Les espèces de cuir soumises à l'agrément CITES sont interdites à l'importation. Une déclaration d'origine est requise pour les textiles en fonction de l'origine.	10, 40, 50
<b>Brésil</b>	Déclaration du pays d'origine.	Pierres précieuses, cachets, porcelaine, terre.	L'importateur doit demander une licence d'importation pour les textiles auprès de l'USDA.	40, 50
<b>Canada</b>	Déclaration du pays d'origine.	Produits qui ont été fabriqués dans des prisons, ivoire, restrictions sur les produits provenant du Libéria.	Pour les CD, les cosmétiques, les produits de cuir (+ certificat CITES), le matériel médical, les médicaments, les instruments de musique, les fournitures de bureau, les pièces d'avion, les pièces d'ordinateur, les pièces de rechange électroniques, les pièces de machine, les équipements sportifs, les textiles, les jouets et les dispositifs mobiles, des documents supplémentaires sont nécessaires.	10, 40, 50
<b>Chine</b>	Déclaration du pays d'origine.	Allumettes, argent virtuel, pulpe de bois, armes-jouets/modèles/d'imitation, terre.	Les frais de transport doivent être indiqués sur la facture. Des licences d'importation ou, selon le cas, des certificats sont exigés pour les groupes de produits suivants: DVD, CD, cosmétiques, produits en cuir, matériel médical, produits mécaniques et électroniques. Pour les films, les photos ou les images, respectivement, les douanes chinoises exigent une déclaration correspondante sur la facture commerciale. Le numéro CR de l'importateur doit être indiqué sur la facture commerciale.	40, 50
<b>Hong Kong</b>	Déclaration du pays d'origine.	Allumettes, jetons de jeu, pulpe de bois, armes-jouets/modèles/d'imitation, terre, tabac à priser, cigarettes électroniques.	Des licences d'importation sont exigées pour les groupes de produits suivants: riz, cuir, médicaments, matériel médical, équipement informatique, équipement électronique, logiciels et téléphones mobiles. Pour les textiles, une déclaration correspondante doit être mentionnée sur la facture.	10, 40, 50
<b>Inde</b>	Déclaration du pays d'origine.	Passeports, marchandises usagées/de seconde main, semences, kits de vérification du sexe des bébés, produits chimiques, équipement électronique, certains médicaments, aimants, poudre, fil, tous types de liquides.	Les codes GSTN et IEC du destinataire doivent être mentionnés sur la facture, pour les destinataires privés, le numéro de carte Aadhaar ou PAN. Une facture pro forma d'un montant supérieur à 1.000 € n'est pas possible. Si l'envoi comporte plusieurs colis, une liste indiquant quel colis contient quelles marchandises doit être ajoutée à la facture. Marchandises exclues: marchandises qui sont destinées à une réexportation en dehors de l'Inde.	10, 40, 50
<b>Israël</b>	Déclaration d'origine < 6.000 € EUR. 1 ≥ 6.000 €	Métaux précieux, pierres précieuses, bijoux, terre	Des licences d'importation sont exigées pour les groupes de produits suivants: tous types de dispositifs, médicaments, matériel médical, équipement électronique, pièces d'avion, équipement sportif, jouets et téléphones mobiles. Certificats exigés pour les cuirs et textiles (licences d'importation supplémentaires, selon le cas). Les DVD et CD exigent une déclaration correspondante sur la facture commerciale.	40, 50

## Liste de contrôle des exportations : expédition universelle

Pays	Preuves d'origine possibles	Marchandises exclues en plus des marchandises exclues dans les conditions générales	Informations sur le dédouanement	Incoterms possibles <i>GlobalExpressParcel</i>
<b>Malaisie</b>	Déclaration du pays d'origine.	Matériel communiste, produits de coraux non traités, semences, produits minéraux, copieurs (multicouleur), œufs de tortue, acétate de sodium, antennes, récepteurs, antennes paraboliques, toutes les marchandises provenant de Haïti, restrictions pour les produits provenant du Libéria de même que pour les vêtements.	Des licences d'importation sont exigées pour les groupes de produits suivants : dispositifs, livres, cosmétiques, prescriptions médicales, films (+ explication sur la facture), produits de cuir, fournitures médicales, équipement informatique, textiles, armes-jouets/modèles/d'imitation et téléphones mobiles.	10, 40, 50
<b>Russie</b>	Déclaration du pays d'origine.	Pour en savoir plus, contactez votre dépôt.	Pour en savoir plus, contactez votre dépôt.	10, 40, 50
<b>Singapour</b>	Déclaration du pays d'origine.	Matériel communiste, produits minéraux, briquets (tous types), cornes de rhinocéros (poudre et déchets), cornes de rhinocéros ouvragées, suppléments de santé, chewing-gums, matériels séditieux et relevant de la trahison.	Restrictions et licences d'importation ou certificats d'origine, respectivement, pour les dispositifs électroniques, l'équipement médical et les téléphones mobiles. Certificats exigés pour l'équipement médical et l'équipement électronique. Pour les films de cinéma, l'équipement informatique, l'équipement électronique, l'équipement médical, les instruments de musique, les pièces de machine, les logiciels, l'équipement sportif, les films et les téléphones mobiles, des explications correspondantes sont exigées sur la facture commerciale ou, selon le cas, des documents supplémentaires doivent être ajoutés aux documents douaniers.	10, 40, 50
<b>Afrique du Sud</b>	Déclaration d'origine < 6.000 € EUR. 1 ≥ 6.000 €	Ameublement, passeports, fourrures.	Le destinataire doit émettre une déclaration pour tous les types de dispositifs. Des licences d'importation sont exigées pour les médicaments, les textiles, les journaux, l'équipement informatique et l'équipement électronique. Pour les logiciels et les textiles, des informations correspondantes doivent être indiquées sur la facture commerciale.	10, 50
<b>Taiwan</b>	Déclaration du pays d'origine.	Terre, matériel communiste, obligations, cachets, semences.	Des licences d'importation sont exigées pour les dispositifs, livres, CD, DVD, cosmétiques, magazines provenant de Chine (continentale), manuels, équipement médical, médicaments (restrictions supplémentaires), fournitures de bureau, équipement informatique, textiles et jouets provenant de la Chine (continentale).	10, 50
<b>Etats-Unis</b>	Déclaration du pays d'origine.	Restrictions pour les produits provenant de Chine, de Porto Rico, terre.	Différentes formes nécessaires pour différents types de groupes de produits.	10, 40, 50

## Liste de contrôle des exportations : expédition universelle

Pays	Preuves d'origine possibles	Marchandises exclues en plus des marchandises exclues dans les conditions générales	Informations sur le dédouanement	Incoterms possibles <i>GlobalExpressParcel</i>
<b>Emirats arabes unis</b>	Déclaration du pays d'origine.	Détecteurs de radars, restrictions pour articles électroniques.	Licences d'importation exigées pour les livres, appareils photo, CD, cosmétiques, DVD, médicaments, équipement et fournitures médicaux, journaux, pièces d'avion, équipement informatique, fournitures électroniques, pièces de machine, photos et téléphones mobiles.	10, 40, 50
<b>Reste du monde</b>	Déclaration du pays d'origine.	Pour en savoir plus, contactez votre dépôt.	Pour en savoir plus, contactez notre service douane.	

**Pour toutes les destinations mentionnées ci-dessus, les règles suivantes s'appliquent :** une facture commerciale en anglais (original + trois copies) est obligatoire. A partir d'une valeur facturée de 1.000 €, une déclaration d'exportation électronique est exigée. L'*eDeclarationService* peut être utilisé à cette fin. Seule la procédure d'exportation en deux étapes est acceptée. Une livraison de documents selon Incoterm 50 est possible jusque 5 kg (poids brut) avec GLS AWB (Air Way Bill) ou une copie carbone de l'étiquette du colis (pour l'Inde : facture). Les collaborateurs du service douane de GLS se feront un plaisir de vous expliquer plus en détail la documentation nécessaire mentionnée sous la section « Informations sur le dédouanement ».